



# Compte-rendu Comité Technique Académique du 18 février 2020

## Déclaration

En réponse à notre déclaration (pj), le recteur se veut rassurant : *il y aura des prises en compte de l'ITR et de la bonification de dépaysement, sans davantage de précisions.*

Sur la REP +, *les moyens seront concentrés sur certains établissements*, chantier en cours donc.

Le rectorat a déposé des demandes spécifiques pour des créations de postes CPE et AED.

## Préparation de la rentrée

Les moyens en poste n'augmentent pas à la hauteur des besoins (+48 pour le premier degré et +81 second degré), les créations et suppressions de postes seront examinés dans un CTA le lundi 23 mars 2020.

D'une manière générale la dotation horaire entérine le constat d'une augmentation de fait des HSA (heures supplémentaires années) 9% en collège et 10 % en lycée alors que l'année dernière une tentative d'en limiter le nombre avait été conduite par le secrétaire général. Sous l'effet du manque d'attractivité, il est recouru massivement aux HSA. Pourtant certains collèges souhaiteraient en voir diminuer le nombre pour améliorer la qualité d'enseignement et monter davantage de projets.

La volonté de scolariser tous les élèves se heurtent de nouveau à la limitation des infrastructures. C'est ainsi que deux divisions de seconde du LPO du nord seront accueillis au collège de Mtzamboro à la rentrée dans l'attente de construction de modulaires dans le dit Lycée. Idem pour le collège de Chiconi avec des classes de Kahani. Le rectorat affirme avoir conduit des étude faisabilité auprès de ces établissements.

Vote contre la DHG : 8 voix (6 FSU + 2 CGT), 2 voix pour (UNSA + FO)

## Lignes directrices de gestion

Issue de la loi de transformation (pour la FSU destruction de la FP) de la fonction publique, elles ont pour but de donner des éléments généraux (lignes directrices) sur la politique suivie en matière de mobilités (gestion). La FSU a demandé que la circulaire mutation intra soit présentée dans cette instance alors que le secrétaire général et le DRH s'y opposaient. La FSU a alors déclaré qu'une circulaire imposée sans consultation des représentants du personnel serait du plus mauvais effet dans la période actuelle et le Recteur a accepté que cette circulaire soit soumise pour avis au CTA.

La FSU a voté pour en raison de la concession faite par le Recteur sur la diffusion aux membre du CTA de la circulaire mutation intra alors que les instructions ministérielles sont de ne pas faire de concertations avec les OS

## Contractuels

Plusieurs documents nous ont été présentés :

Une carte de zone qui accompagne la création d'une nouvelle situation administrative : contractuel sur zone de remplacement. Ces collègues seront recrutés à l'année et recevront des indemnités kilométriques.

Une nouvelle circulaire qui annonce notamment que l'évaluation des agents affectés à l'année se déroulera du 10 février au 15 avril 2020 et qu'une commission consultative paritaire (CCP) se déroulera courant juin 2020 afin d'examiner les contestations des résultats des évaluations conduites. Suite à notre question, le rectorat nous indique que les non renouvellement seront également examinés à l'occasion de cette CCP.

Pour prétendre à une progression indiciaire, il faudra que la grille d'évaluation ne contienne aucun *à consolider* et un minimum de 7 items sur 11 cochés dans les cases *très satisfaisant et excellent*.

Les vœux seront toujours possibles pour tous les contractuels mais le rectorat privilégiera les collègues stabilisés depuis 3 ans.

La grille indiciaire appliquée est nous dit-on calquée sur celle de la circulaire de mars 2017.